

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 31

À l'alinéa 13, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.